

Chambéry, le 23 juin 2026

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Sécheresse en Savoie : mise en place de mesures de restriction des usages de l'eau sur l'ouest du département**

La météo anormalement chaude et sèche de ces dernières semaines entraîne une dégradation rapide de l'état des milieux aquatiques, en particulier des cours d'eau de plaine et des pré-Alpes (Leysse, Chéran, Guiers). Les prévisions actuelles indiquent que les températures devraient rester élevées et qu'aucun épisode de pluie significatif n'est attendu à l'échelle du département, à l'exception d'éventuels épisodes orageux, en montagne principalement. Cette situation, alors que la saison estivale ne fait que débuter, appelle à des mesures de restriction. Afin de préserver les milieux aquatiques et de prévenir d'éventuelles tensions, ces mesures de restriction des usages de l'eau sont mises en place dès aujourd'hui sur l'ouest du département.

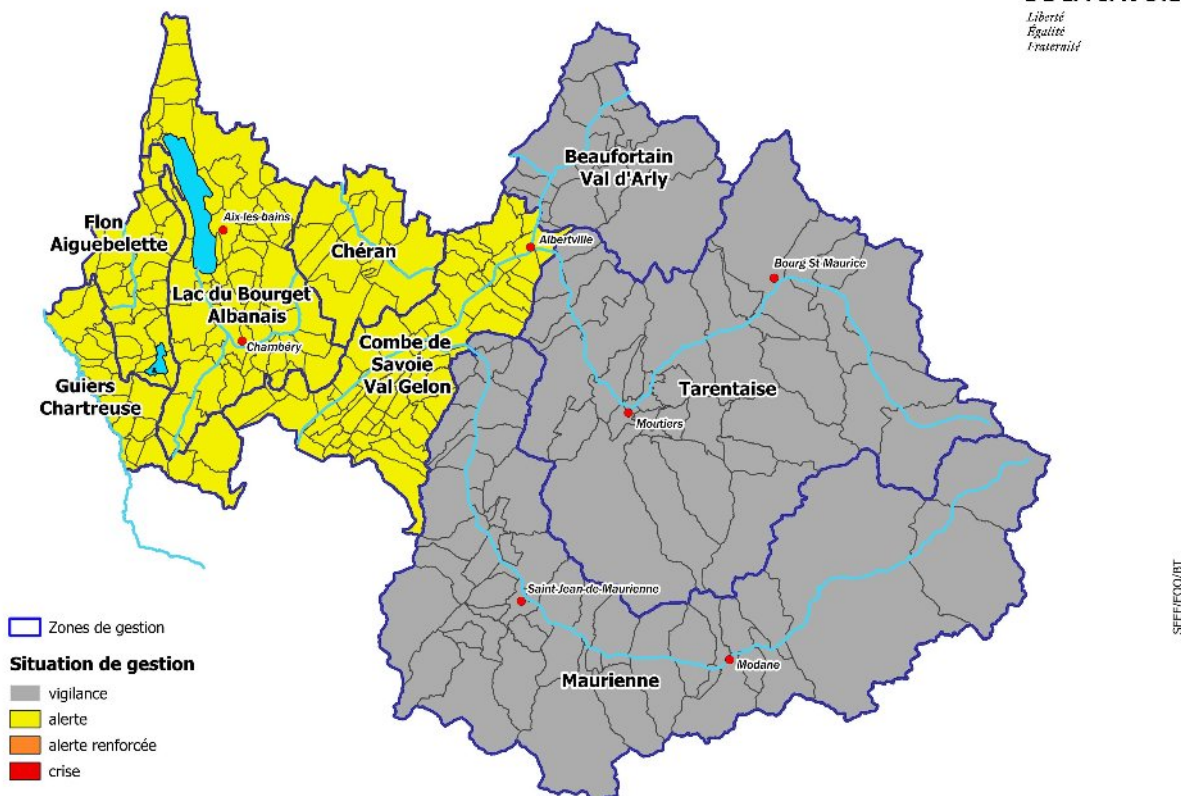
Depuis les dernières pluies significatives, le 4 juin dernier, les débits des cours d'eau de l'ouest du département ont connu une baisse importante. Ils sont aujourd'hui à un niveau très inférieur aux normales de saison. Certains petits cours d'eau situés dans les Bauges ou en Chartreuse sont en voie d'assèchement. Les ressources souterraines (nappes et sources) réagissent plus lentement mais leurs niveaux sont également à la baisse et commencent à basculer majoritairement sous les normales pour la saison.

Dans les zones plus montagneuses à l'est du département, la ressource en eau reste satisfaisante pour le moment, grâce à la fonte des stocks de neige. Toutefois, ces stocks sont désormais extrêmement réduits en dessous de 3 000 mètres d'altitude. À plus haute altitude, il reste davantage de neige, mais là aussi dans des quantités bien inférieures à la normale. Dès lors, l'essentiel de la fonte est désormais derrière nous et les ressources en eau devraient décroître très rapidement en moyenne montagne, ce qui est un motif d'inquiétude pour la suite de la saison estivale. La situation reste donc à surveiller de près.

Les prévisions météorologiques font état du maintien de l'épisode caniculaire jusqu'à la fin de semaine. La dégradation des milieux aquatiques va donc se poursuivre.

Dès lors, l'arrêté préfectoral récemment signé acte la prise de mesures de restriction des usages de l'eau sur les secteurs suivants :

- Lac du Bourget – Albanais
- Le Flon – Aiguebelette
- Guiers – Chartreuse
- Combe de Savoie
- Chéran, en cohérence avec le département de la Haute-Savoie



SEEF/ECQU/ST

## Des mesures de gestion et limitation des usages pour préserver la ressource en eau

Les mesures de restriction sont définies dans l'arrêté-cadre sécheresse départemental en date du 7 juin 2023. En situation d'Alerte, les mesures de restriction en vigueur sont notamment :

- l'interdiction des prélèvements directs dans les cours d'eau ou dans les ressources souterraines (nappes, sources) pour des usages domestiques ;
- l'interdiction de l'arrosage des pelouses, des jardins potagers, des espaces verts, des stades et espaces sportifs, dont les golfs, entre 8h et 20h. L'irrigation agricole par aspersion est quant à elle interdite entre 11h et 18h ;
- l'interdiction de lavage des véhicules, hors station de lavage professionnelle, de vidange et remplissage complets des piscines privées à usage unifamilial, de fonctionnement des fontaines en circuit ouvert ;
- l'interdiction de nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par des professionnels ou des collectivités pour raisons sanitaires ou de sécurité ;
- l'interdiction de lavage des voiries sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques.

Le détail des mesures figure dans l'arrêté préfectoral disponible sur notre site internet. Les dispositions de cet arrêté sont valables au plus tard jusqu'au 31 août 2026.

### Sites ressources

Pour plus d'informations sur la gestion de la sécheresse en Savoie et le suivi de la situation, vous pouvez consulter :

- le site national de référence [VigiEau](#)
- le site internet de la [préfecture de la Savoie](#)

## Préfecture de la Savoie

Service de la communication interministérielle  
Mail : [pref-presse@savoie.gouv.fr](mailto:pref-presse@savoie.gouv.fr)



Lindar à Aillon-le-Jeune, le 17 juin  
Crédits photo : SMIAC



Nant d'Aillon au niveau du pont du parking de la cascade de Pissieu  
Crédits photo : Jean-François Lopez

## Préfecture de la Savoie

Service de la communication interministérielle  
Mail : [pref-presse@savoie.gouv.fr](mailto:pref-presse@savoie.gouv.fr)